



CIRCULAIRE

**À toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et au Comité international de la Croix-Rouge**

Madrid/Genève, le 19 novembre 2025

Appel à candidatures pour l'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

Mesdames et Messieurs
les Présidentes et Présidents / Secrétaires générales et Secrétaires généraux,
Chères amies et chers amis,

L'an prochain, la Commission permanente décernera la Médaille Henry Dunant et le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité lors du Conseil des Délégués, qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2026. Ces deux distinctions sont les plus hautes que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge puisse attribuer à l'un de ses membres pour récompenser les services humanitaires exemplaires qu'il a rendus.

Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale sont invités à **soumettre, individuellement ou collectivement, leurs propositions de candidatures d'ici au 1^{er} mars 2026 par l'intermédiaire des instances compétentes**, conformément aux critères d'attribution, aux conditions d'admissibilité et aux procédures énoncées dans les règlements de la [Médaille Henry Dunant](#) et du [Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité](#) ainsi que dans les [lignes directrices](#) relatives à leur attribution.

Comme réitéré en 2022 à l'occasion de la révision des règlements de ces deux distinctions du Mouvement ([résolution 3](#) du Conseil des Délégués), tant les composantes du Mouvement, lors du processus de candidature, que la Commission permanente, lors du choix des lauréats, s'attacheront avant tout à récompenser des réalisations exceptionnelles, tout en favorisant la diversité (de genre, géographique et de profil) et l'inclusion et en assurant le respect des normes d'intégrité et d'éthique les plus élevées. La Commission permanente encourage les instances concernées à soumettre des propositions de candidatures qui rendent hommage à toute la richesse des engagements humanitaires, des valeurs et de la diversité du Mouvement.

Si vous souhaitez proposer une candidature, veuillez lire attentivement le règlement et les lignes directrices avant de remplir le formulaire de candidature correspondant. Je vous recommande de **tenir le plus grand compte du fait que les actions accomplies par le ou la candidat·e proposé·e doivent être véritablement exceptionnelles, ainsi que de la volonté de la Commission permanente de promouvoir la diversité, l'inclusion et l'intégrité.**

Dans l'attente de recevoir vos propositions de candidatures dans le délai indiqué, je vous adresse à toutes et tous mes salutations les plus cordiales.

Mercedes Babé
Présidente de la Commission permanente



Contact pour les demandes de renseignements et la présentation des candidatures

Vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la Commission permanente pour toute question.

Le dossier de candidature complet (lettre d'accompagnement, formulaire, éventuels témoignages) doit être envoyé avant le 1^{er} mars 2026 par e-mail (standing.commission@standcom.ch) ou par courrier postal à l'adresse :

Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève
Suisse

Références (disponibles en quatre langues, en ligne ou sur demande)

- [Règlement de la Médaille Henry Dunant](#)
- [Règlement du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité](#)
- [Lignes directrices pour l'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité](#)
- Formulaire de candidature pour la Médaille Henry Dunant 2026
- Formulaire de candidature pour le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité 2026

Tous les documents ci-dessus peuvent être téléchargés depuis la page Web de la Commission permanente, à l'adresse <https://standcom.ch/movement-awards-2026-call-for-nominations/>.

Principaux critères d'attribution des deux distinctions

Médaille Henry Dunant

- Décernée à des volontaires ou des membres du personnel d'une composante du Mouvement.
- Récompense les services exceptionnels et les actes de grand dévouement à la cause du Mouvement accomplis par l'un de ses membres, principalement sur le plan international.
- Les candidat·e·s sont choisi·e·s sur la base des contributions exceptionnelles qu'ils/elles ont apportées à des opérations internationales ; à l'unité, à l'influence et à la gouvernance du Mouvement ; au droit, aux politiques et aux idéaux humanitaires ; et/ou sur la base des initiatives humanitaires novatrices qu'ils/elles ont lancées et qui ont été source d'inspiration.
- Le courage et la ténacité démontrés face aux risques encourus et à des conditions difficiles mettant en danger la vie, la santé ou la liberté de la personne, de même qu'un dévouement de longue durée au service du Mouvement, pourront également être pris en compte.

Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

- Attribué à des Sociétés nationales ou à des personnes membres du Mouvement.
- Récompense leur contribution exceptionnelle et active à un monde plus pacifique par leur travail humanitaire et la diffusion des idéaux du Mouvement.
- Les candidat·e·s sont choisi·e·s sur la base des efforts décisifs et concrets qu'ils/elles ont déployés pour sauvegarder et consolider la paix, et pour résister aux forces qui lui portent atteinte ou la menacent.
- L'accomplissement d'actions concrètes qui s'inspirent du « Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix (1975) » et des « Lignes directrices fondamentales pour la contribution du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à une paix véritable dans le monde (1984) » et qui contribuent au respect de la devise « *Per Humanitatem ad Pacem* » est également pris en compte.